GEMENG
HABSCHT

CERTIFICAT

Le bourgmestre de la Commune de Habscht certifie par la présente que des travaux pour

la réfection du mur de soutènement sur le terrain public au niveau de la maison sise

14, Rue de la Gare à L-8471 EISCHEN

ont été autorisés suivant demande introduite. (Autorisation 2026/80)

Un recours peut être introduit devant les juridictions administratives conformément à l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Eischen, le - 9 JUIN 2026
Le Bourgmestre,

Gemeng Habscht

Le présent certificat est obligatoirement à afficher de façon bien visible au chantier et ce dès réception de l'autorisation.

Administration Communale
Place Denn
L-8465 Eischen
Tél.: 39 01 33-1
www.habscht.lu